

6.2.2019

A8-0045/28

Amendement 28

Younous Omarjee, Emmanuel Maurel, Patrick Le Hyaric, Anja Hazekamp, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Ángela Vallina, Eleonora Forenza, Barbara Spinelli, Helmut Scholz, Kostas Chrysogonos
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution

Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'article 191 du traité sur le
fonctionnement de l'Union européenne,*

Or. en

6.2.2019

A8-0045/29

Amendement 29

Younous Omarjee, Emmanuel Maurel, Patrick Le Hyaric, Anja Hazekamp, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Ángela Vallina, Eleonora Forenza, Barbara Spinelli, Helmut Scholz, Kostas Chrysogonos
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution

Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport de la commission spéciale du Parlement européen sur la procédure d'autorisation des pesticides par l'Union (A8-0475/2018),*

Or. en

6.2.2019

A8-0045/30

Amendement 30

Younous Omarjee, Emmanuel Maurel, Patrick Le Hyaric, Anja Hazekamp, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Ángela Vallina, Eleonora Forenza, Barbara Spinelli, Helmut Scholz, Kostas Chrysogonos
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution

Visa 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu les révélations contenues dans les «Monsanto Papers»,*

Or. en

6.2.2019

A8-0045/31

Amendement 31

Younous Omarjee, Emmanuel Maurel, Patrick Le Hyaric, Anja Hazekamp, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Ángela Vallina, Eleonora Forenza, Rina Ronja Kari, Barbara Spinelli, Helmut Scholz, Kostas Chrysogonos
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la directive 2009/128/CE n'a pas permis de protéger la santé des citoyens, les agriculteurs, les animaux et l'environnement contre les risques occasionnés par l'utilisation des pesticides;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/32

Amendement 32

Younous Omarjee, Emmanuel Maurel, Patrick Le Hyaric, Anja Hazekamp, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Ángela Vallina, Eleonora Forenza, Rina Ronja Kari, Barbara Spinelli, Helmut Scholz, Kostas Chrysogonos
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution

Considérant O bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

O bis. considérant que les révélations des «Monsanto Papers» ont montré que la société Monsanto a utilisé des techniques de fraude pour dissimuler des données scientifiques démontrant la carcinogénicité de la substance active glyphosate;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/33

Amendement 33

Younous Omarjee, Emmanuel Maurel, Patrick Le Hyaric, Anja Hazekamp, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Ángela Vallina, Eleonora Forenza, Rina Ronja Kari, Barbara Spinelli, Helmut Scholz, Kostas Chrysogonos
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution

Considérant O ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

O ter. considérant que le rapport (A8-0475/2018) de la commission spéciale du Parlement européen sur la procédure d'autorisation des pesticides atteste que la procédure en vigueur ne permet pas une application correcte du principe de précaution tel que défini à l'article 191 du traité FUE; que la procédure en vigueur a permis le renouvellement de l'autorisation de la substance active glyphosate et qu'une suspicion de conflit d'intérêts a entaché cette procédure;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/34

Amendement 34

Younous Omarjee, Emmanuel Maurel, Patrick Le Hyaric, Anja Hazekamp, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Ángela Vallina, Eleonora Forenza, Barbara Spinelli, Helmut Scholz, Kostas Chrysogonos
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. déplore le fait que la directive elle-même manque d'ambition; souligne qu'afin d'atteindre ses objectifs concernant la protection de la santé humaine et animale et de l'environnement, la directive doit prendre acte de l'urgence de passer à un système de production alimentaire durable exempt de pesticides et de perturbateurs endocriniens; souligne que, par conséquent, la Commission doit imposer des mesures supplémentaires et des incitations pour permettre cette transition, comme un objectif de réduction de 50 % d'ici 2023;

Or. en

Amendement 35

Younous Omarjee, Emmanuel Maurel, Patrick Le Hyaric, Anja Hazekamp, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Ángela Vallina, Eleonora Forenza, Barbara Spinelli, Helmut Scholz, Kostas Chrysogonos
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 8***Proposition de résolution*

8. déplore que, dans **de nombreux** États membres, il n'existe pas d'engagement **suffisant** en faveur des pratiques de lutte intégrée contre les ennemis des cultures **sur la base de ses huit principes en accordant la priorité aux solutions non chimiques de substitution aux pesticides; déplore que l'un des principaux défis concernant la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures**, qui est la pierre angulaire de la directive, **semble être l'absence actuelle d'instruments et de méthodes de contrôle appropriés pour évaluer la conformité dans les États membres ainsi que l'absence de règles et d'orientations claires; souligne qu'une mise en œuvre exhaustive** de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures est l'une des mesures clés pour réduire la dépendance à l'égard **de l'utilisation** des pesticides **dans une agriculture durable qui soit respectueuse de l'environnement, économiquement viable et socialement responsable, et qui contribue à la sécurité alimentaire de l'Europe tout en renforçant la biodiversité et la santé humaine et animale, en dynamisant l'économie rurale et en réduisant les**

Amendement

8. déplore **le fait** que, dans **les** États membres, il n'existe pas d'engagement **réel** en faveur des pratiques de lutte intégrée contre les ennemis des cultures, qui **sont** la pierre angulaire de la directive; **souligne qu'une mise en œuvre rigoureuse et complète des huit principes** de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures est l'une des mesures clés pour réduire la dépendance à l'égard des pesticides; **prend acte du fait que cette approche est un premier pas nécessaire vers une agriculture durable en général, et vers des techniques phytosanitaires sûres, écologiques et durables en particulier; souligne que seul un système de production alimentaire respectueux de l'environnement et favorable (plutôt que préjudiciable) à la santé humaine et animale sécurisera la production alimentaire de l'Europe tout en renforçant la biodiversité**; souligne que de nouvelles **mesures et incitations** doivent être adoptées pour **favoriser et permettre aux utilisateurs professionnels de remplacer les pesticides par des techniques phytosanitaires sûres, respectueuses de l'environnement et durables**;

coûts pour les agriculteurs en favorisant la commercialisation des produits phytopharmaceutiques de substitution à faible risque et non chimiques dans les différentes zones européennes; souligne que de nouvelles incitations financières et des mesures éducatives doivent être adoptées pour renforcer l'application des pratiques de lutte intégrée contre les ennemis des cultures dans chaque exploitation;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/36

Amendement 36

Younous Omarjee, Emmanuel Maurel, Patrick Le Hyaric, Anja Hazekamp, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Ángela Vallina, Eleonora Forenza, Barbara Spinelli, Helmut Scholz, Kostas Chrysogonos
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. constate que la résistance aux substances actives des pesticides est un phénomène biologique inévitable s'agissant des nuisibles qui se reproduisent rapidement et des maladies et qu'elle constitue un problème grandissant; souligne que la pulvérisation prophylactique devrait être interdite, que la pulvérisation ciblée ne devrait être utilisée qu'en dernier recours plutôt qu'en premier recours, et que le remplacement des pesticides par des techniques phytopharmaceutiques durables, écologiques et sûres est l'option privilégiée, car elle est la seule qui offre une solution viable au problème;

Or. en

6.2.2019

A8-0045/37

Amendement 37

Younous Omarjee, Emmanuel Maurel, Patrick Le Hyaric, Anja Hazekamp, Merja Kyllönen, Paloma López Bermejo, Sofia Sakorafa, Ángela Vallina, Eleonora Forenza, Anne-Marie Mineur, Barbara Spinelli, Helmut Scholz, Kostas Chrysogonos
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A8-0045/2019

Jytte Guteland

Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
(2017/2284(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. déplore que la Commission et les États membres ne prennent pas acte de la nécessité de réduire de manière drastique et urgente l'utilisation des pesticides (y compris des pesticides contenant des perturbateurs endocriniens) afin de protéger la santé humaine et animale et l'environnement et de permettre la transition rapide vers des techniques phytosanitaires sûres, écologiques et durables;

Or. en